



# **L'ALCOOL AUX TABLES DE JEU : UN CHOIX DE SOCIÉTÉ**

**Avis présenté par le  
Centre Dollard-Cormier – Institut universitaire sur  
les dépendances**

**À la Commission de la santé et des services sociaux**

**Consultations particulières sur le projet de règles abrogeant la  
disposition qui prohibe la vente, le service et la consommation de  
boissons alcooliques à l'intérieur des aires de jeux**

**Mai 2013**

### **Rédaction**

Brigitte Vincent

Coordonnatrice du Programme jeu pathologique

### **Collaboration**

France Lecomte

Directrice des services à la clientèle

### ***Nous tenons à remercier les personnes qui ont contribué à cet avis :***

Jean-Marie Thibault, président du conseil d'administration du CDC-IUD

Jacques Couillard, directeur général du CDC-IUD

Sylvia Kairouz, professeure agrée, Université Concordia et chercheure associée au CDC-IUD

**Centre Dollard-Cormier – Institut universitaire sur les dépendances**

**950, rue de Louvain Est**

**Montréal (Québec)**

**H2M 2E8**

**[centredollardcormier.qc.ca](http://centredollardcormier.qc.ca)**

## **Le Centre Dollard-Cormier – Institut universitaire sur les dépendances**

Le Centre Dollard-Cormier – Institut universitaire sur les dépendances (CDC-IUD) tient à remercier les membres de la Commission de la santé et des services sociaux de lui donner l'opportunité de faire valoir son point de vue et celui des joueurs pathologiques dans le cadre des auditions publiques sur le projet de règles abrogeant la disposition qui prohibe la vente, le service et la consommation de boissons alcooliques à l'intérieur des aires de jeux.

Le CDC-IUD est un centre de réadaptation public membre de l'Association des centres de réadaptation en dépendance du Québec (ACRDQ). Il offre des services gratuits à plus de 7000 Montréalais par année ayant des problèmes d'alcool, de drogue, de jeu et de cyberdépendance. À titre d'Institut universitaire sur les dépendances, il veille à l'avancement des connaissances dans le domaine des dépendances, tant sur le plan de la recherche que de l'enseignement et du développement des pratiques de pointe.

Le Centre compte près de 400 employés, dont près de 300 cliniciens. De plus, 22 chercheurs réguliers et collaborateurs ainsi que trois groupes de recherche : le RISQ (Recherche et intervention sur les substances psychoactives – Québec), le GRIF-Jeu (Groupe de recherche sur l'intervention et les fondements en jeu) et l'équipe HERMES (Habitudes de vie et recherches multidisciplinaires) y sont associés.

## **Préambule**

La préoccupation, que nous désirons partager avec vous, concerne l'impact de l'introduction de l'alcool aux tables de jeu sur les 44 000 Québécois (0,7 % de la population de 18 ans et plus) qui présentent un problème de jeu pathologique ainsi que sur les personnes de leur entourage. Au-delà des statistiques, le CDC-IUD tient à témoigner de la réalité des personnes que les intervenants accompagnent au quotidien dans la difficile démarche de se sortir de l'emprise du jeu et de retrouver une certaine sérénité.

Le jeu pathologique est défini dans le DSM-IV comme étant « une conduite de jeu répétée, persistante et inadaptée qui perturbe la vie personnelle, familiale ou professionnelle ».

Au Centre Dollard-Cormier - Institut universitaire sur les dépendances, plus de 400 personnes sont traitées annuellement au Programme du jeu pathologique. Ces personnes vivent avec une détresse cliniquement significative qui provient de leurs habitudes de jeu. Nous soutenons également une cinquantaine de personnes vivant dans l'entourage d'un joueur et qui subissent des répercussions majeures liées au jeu sur leur existence et celle de leurs proches.

## **Coûts sociaux du jeu pathologique**

En effet, le jeu pathologique peut affecter de cinq à dix personnes par joueur pathologique (Productivity Commission, 1999). Plusieurs recherches se sont intéressées aux conjointes des joueurs, car elles figurent en première place parmi les personnes touchées par le jeu (Ciarrocchi et Reinert, 1993). Certaines d'entre elles développent des comportements de consommation (tabac, alcool, drogue, biens divers) (Lorenz et Shuttlesworth, 1983), alors que beaucoup d'autres se retrouvent mêlées aux problèmes

financiers des joueurs en empruntant, en contractant une deuxième hypothèque ou en augmentant leur crédit personnel pour alléger les dettes familiales (Heineman, 1987 ; Ladouceur, Boisvert, Pépin, Loranger et Sylvain, 1994; Crisp, Thomas, Jackson et Thomason, 2001). En plus des problèmes conjugaux, certaines vivent des problèmes au travail, développent des symptômes physiques ainsi que des problèmes légaux (Crisp, Thomas et coll., 2001).

Les enfants des joueurs subissent également de nombreuses conséquences négatives (Duvarci et Varan, 2000). Ils peuvent avoir l'impression de perdre le parent joueur notamment en raison de ses absences fréquentes et prolongées et de son imprévisibilité (Darbyshire et coll., 2001).

À notre avis, aux 44 000 Québécois qui présentent un problème de jeu pathologique, il faut ajouter le pourcentage des membres de l'entourage qui, comme démontré par les recherches et par notre pratique clinique, vivent de graves conséquences au plan biopsychosocial. Cette conception de la réalité sociale du phénomène augmente grandement l'impact de cette problématique sur la santé publique. Nous nous questionnons donc sur la pertinence de rendre l'alcool aux tables de jeu : est-ce que les rentrées d'argent additionnelles prévues à Loto-Québec couvriront les coûts des services de santé et de services sociaux pour tous ces joueurs et leurs proches?

### **Lien causal entre la consommation d'alcool et le jeu pathologique**

Une des interventions de base des cliniciens est d'identifier avec leur client des facteurs de protection et de les mettre en place. Le fait d'être sobre lorsqu'ils jouent (jeu contrôlé) ou d'être dans une situation à risque (réception de leur paye, stress) en est un très important.

Le jeu pathologique est considéré comme un trouble du contrôle des impulsions et l'alcool a un effet désinhibiteur, ce qui ne peut qu'accentuer la perte de contrôle.

Rappelons que 50 % des joueurs pathologiques présentent aussi des problèmes liés à l'alcool. Il a été clairement démontré qu'il y a une relation causale entre la consommation abusive d'alcool et le jeu pathologique (Grant, Kushner et Kim, 2002).

La perte de contrôle peut induire une prise de risque plus élevée conduisant le joueur à mettre en jeu des mises plus importantes, à afficher un jeu moins prudent, moins réfléchi et ainsi concourir à augmenter ses pertes. Soulignons que le besoin incontrôlable de retourner jouer pour se refaire fait partie des critères diagnostiques du jeu pathologique.

De plus, l'alcool, en altérant le jugement, diminue la capacité du joueur à évaluer ses chances réelles de gains et altère son souvenir des pertes subies dans le passé, ce qui peut contribuer à prolonger l'épisode de jeu et donc, vraisemblablement, augmenter ses pertes d'argent.

La perte de contrôle peut aussi amener le joueur à dépasser les limites qu'il s'est fixées et l'inciter à jouer des sommes qu'il avait décidé de protéger, par exemple le montant nécessaire pour payer le loyer, faire l'épicerie ou acheter les médicaments dont il a besoin. Après coup, à la suite de ce type d'évènement, la honte et la culpabilité ressenties par le joueur sont alors très présentes.

Éduc'alcool fait d'ailleurs une mise en garde très claire à cet effet : « Les individus qui apprécient les jeux de hasard et d'argent devraient éviter d'y consommer de l'alcool. Le mélange alcool-jeu accroît les risques de jouer de façon inappropriée, voire pathologique »<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Educ'alcool, Alcool et santé, L'alcool et les mélanges, p.7.

De nombreuses études établissent un lien entre le jeu pathologique, les idéations suicidaires et les tentatives de suicide (Frank, Lester et Wexler,1991; Hodgins, Mansley, et Thygesen,2006) et un des prédateurs du passage à l'acte est une perte financière importante. Être intoxiqué à l'alcool est aussi un grand prédateur du passage à l'acte au plan du suicide. Si le joueur sort du Casino, intoxiqué, honteux et ayant subi une perte importante, aura-t-il plus de chance de tenter de s'enlever la vie?

### **Parallèle entre le duo cigarette-jeu et alcool-jeu**

Un argument pour favoriser l'alcool aux tables de jeu serait de dire : de toute façon, il y a déjà des bars au Casino et il est donc déjà possible d'y consommer de l'alcool.

Faisons ici un parallèle avec la loi sur le tabac et la diminution des revenus à Loto-Québec liée aux appareils de loterie vidéo. Le lien entre le jeu et la consommation de nicotine est bien documenté dans la littérature (Desai et Potenza 2007). Les joueurs doivent, depuis l'interdiction de fumer dans les bars, quitter leur machine pour aller fumer dehors.

Ceci a pour effet, selon les faits rapportés par plusieurs de nos usagers, de se reconnecter avec la réalité et prendre conscience de leur perte, de se rappeler leur objectif de traitement et les conséquences délétères sur eux-mêmes, mais aussi sur leur entourage, et mettre ainsi fin à leur épisode de jeu.

Il est possible de penser que le même phénomène se reproduit lorsque le joueur décide de quitter la table de jeu pour aller se chercher un verre d'alcool. Le délai ainsi induit peut lui permettre de reprendre contact avec la réalité.

Plusieurs autres questions sur l'alcool aux tables de jeu se posent. Par exemple, est-ce qu'un pourcentage élevé de joueurs pathologiques qui vont au casino pour jouer aux tables prend le risque, en s'absentant pour un laps de temps aussi long que celui exigé



par le fait d'aller consommer au bar, de ne pas retrouver leur place à leur table? Est-ce qu'ils font le choix de diminuer le temps et l'argent consacrés à leur activité principale qui est le jeu pour aller consommer au bar? Et qu'en serait-il si l'alcool était accessible à leur table de jeu? Nous croyons que ces questions devraient faire l'objet d'éventuelles recherches.

## RECOMMANDATION

Considérant toutes ces informations, le Centre Dollard-Cormier – Institut universitaire sur les dépendances émet la recommandation suivante :

**En notre qualité de centre public de réadaptation en dépendance, d'Institut universitaire et au nom des joueurs pathologiques que nous desservons, nous recommandons de ne pas introduire d'alcool aux tables de jeu des Casinos du Québec.**

Nous espérons avoir fait la démonstration que le fait d'introduire l'alcool aux tables de jeu équivaut pour notre société à faire le choix d'installer un facteur de risque additionnel qui nuit au rétablissement des personnes vulnérables et peut accentuer la sévérité de leur dépendance.